

## RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson procède à la révision de son plan et ses règlements d'urbanisme avec le soutien de la firme L'Atelier Urbain.

Pour le maire, M. Gilles Boucher, il était important et incontournable de consulter l'ensemble de la population en amont de la démarche à entamer et non seulement à la fin selon le processus obligatoire prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Ainsi, dans un processus démocratique et afin de contribuer à avoir une vision à long terme pour la Ville (vision 2022), deux consultations publiques ont été organisées pour entendre les citoyens et les promoteurs s'exprimer au niveau de la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

Des rencontres préparatoires avec les représentants de la firme et le Service de l'urbanisme, l'analyse du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut, du plan et des règlements d'urbanisme, du plan stratégique de développement ainsi que de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ont permis de faire ressortir le contenu qui allait orienter les consultations publiques.

**Les commentaires de chacun des participants ont été recueillis et résumés, et ce, peu importe s'il faisait consensus ou non avec tous les autres participants.**

Les commentaires émis seront pris en considération dans le respect des orientations apportées par le Ministère (MAMOT) et celles provenant du schéma d'aménagement de la MRC des Pays d'en-Haut.

La première consultation publique qui s'est déroulée le samedi 27 mai visait les citoyens. Une trentaine de personnes ont pris part activement aux ateliers. Les participants étaient invités à choisir, au hasard, trois ateliers de discussion de 20 minutes représentant chacun l'un des cinq grands thèmes retenus suivants : 1. Noyau villageois, 2. Milieux de vie; 3. Plein air, loisirs, événements et vie communautaire; 4. Milieux naturels; 5. Patrimoine et activités culturelles. Cliquez ici pour consulter le résumé des commentaires recueillis – consultation publique citoyenne.

La deuxième consultation publique s'est tenue le jeudi 1<sup>er</sup> juin et s'adressait aux promoteurs et entrepreneurs. L'aspect règlementaire était mis de l'avant lors de cette période d'échanges qui visait à savoir comment les règlements d'urbanisme pourraient être améliorés afin d'aider les promoteurs dans leurs projets. Les questions et commentaires ont également été recueillis lors de la période d'échanges. [Le résumé sera publié sur le site Internet dans les prochains jours.](#)

**Prochaines étapes :**

Par la suite, une rencontre avec L'Atelier Urbain et le Service d'urbanisme permettra de déterminer quels éléments suggérés lors des consultations seront pris en compte (selon les orientations du Ministère et de la MRC) et lesquels seront bonifiés. Des pistes de solutions aux problématiques soulevées seront présentées aux membres du conseil via le plan et les règlements d'urbanisme révisés.

Une fois le plan et les règlements d'urbanisme validés par le Service d'urbanisme, la direction générale et le conseil, les projets de règlements seront adoptés par résolution lors d'une séance de conseil.

La population sera invitée à venir s'exprimer lors d'une 2<sup>e</sup> consultation publique (prévue par la LAU) suite à l'adoption de ces projets de règlements. Finalement, le plan et les règlements d'urbanisme pourront être adoptés par le conseil lors d'une séance subséquente. Tous les règlements adoptés devront, par la suite, être approuvés par la MRC des Pays-d'en-Haut et ces derniers entreront en vigueur lors de l'émission du certificat de conformité émis par la MRC.